



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

**Fiche de poste**



<b>Fonctions</b>
<b>Métier ou emploi type* : Coordinateur (h/f) de projets</b> * REME, REFERENS, BIBLIOFIL
<b>Fiche descriptive du poste</b>
<b>Catégorie : A</b> <b>Corps : Ingénieur d'études</b>
<b>Affectation</b>
<b>Administrative : Université du Littoral Côte d'Opale - Services Centraux – Cellule d'aide au pilotage</b> <b>Géographique : Dunkerque</b>
<b>Missions</b>

## MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

### Contexte :

Depuis quelques années, l'ULCO est engagée dans des projets transversaux dans les domaines de la formation, de la vie étudiante et des transformations. Afin d'assurer le montage et le suivi opérationnel de ces projets, dans une fonction de coordination administrative des parties prenantes au sein de l'ULCO, un poste de coordinateur de projet (h/f) est créé au sein de la Cellule d'appui au pilotage.

### Activités principales :

Sous l'autorité de la Directrice générale des services adjointe, le coordinateur de projet (h/f) intervient sur les projets de la pédagogie, de la vie étudiante et des domaines transversaux hors projets de recherche.

Dans son domaine, ses activités principales sont :

- Assurer une veille sur les appels à projet auxquels pourrait répondre l'ULCO et informe les acteurs pouvant y participer
- Assurer un soutien dans la réponse aux appels à projet : aide au montage financier, aide au montage technique (s'assure notamment de la disponibilité des moyens humains éventuellement valorisés), articulation avec les autres projets déjà existants
- Assurer un suivi global des projets :
  - o Gère le portefeuille de projets de l'établissement et assure un reporting global
  - o Assure la revue de projets
- Par projet, assurer un soutien aux porteurs politiques des projets :
  - o En début de projet, aide à structurer le projet, notamment assure la définition des rôles et responsabilités de chacun dans le projet et la définition des instances de pilotage
  - o outille le reporting en termes financiers, humains et opérationnels
  - o assure la bonne avancée des recrutements et l'affectation des moyens financiers
  - o participe aux comités de pilotage des projets, à la demande du porteur politique
  - o assure l'articulation avec les autres projets existants
  - o apporte conseil et expertise méthodologique au chef de projet
  - o accompagne la clôture des projets et la réalisation du bilan.
- Assurer l'encadrement hiérarchique des chargés de projet et des équipes projets qui lui sont rattachés

**Conditions particulières d'exercice (NBI, régime indemnitaire...) : Cotation du poste : A3**

**Encadrement : OUI**

**Nb agents encadrés par catégorie : 2 A - 1 B - 0 C**

**Conduite de projet : OUI**

### Compétences\*

#### Connaissance, savoir :

- Très bonne connaissance de l'organisation et du fonctionnement de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Connaissance générale des dispositifs de financements institutionnels
- Expertise en conduite de projet
- Connaissance des règles de gestion financière, de la commande publique et du fonctionnement RH de l'ESR

#### Savoir faire :

- Etablir des relations, initier et conduire des partenariats
- Bâtir un budget prévisionnel, travailler en coût complet, assurer le suivi des dépenses et des recettes
- Savoir travailler en réseau
- Mettre en place des tableaux de bord et outiller un reporting
- Capacités rédactionnelles



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

**Savoir être :**

- Être autonome, faire preuve d'initiative, de réactivité
- Savoir faire preuve d'adaptation aux évolutions et situations nouvelles
- Être doté de capacités d'analyse et de synthèse
- Savoir rendre compte
- Disposer de qualités relationnelles
- Être rigoureux et organisé dans son travail
- Avoir le sens du service public
- Avoir le sens de la négociation et du travail en équipe

\* Conformément à l'annexe de l'arrêté du 18 mars 2013 (NOR :MENH1305559A)